



Mairie

**COMMUNE DE CHANTEMERLE LES BLES
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 JUIN 2020 A 19 H 30**

Étaient présents : M. ROBIN Vincent, Mme MOUISSAT Lynda, M. MARTIN Michel, Mme VERROT Anna, M. GUICHARD Patrick, Mme BETTON Marielle, M. CAMPAGNOLA Eric, Mme FAURE Emmanuelle, Mme LAIGNEAU Jeanine, M. VIGNON Georges, Mme BRUNIERE Aurélie, M. COSTE Ludovic, M. FAURE Elisabeth, M. VOSSIER Patrick.
Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absent(s) : M. BESSET Michel excusé.
Mme BRUNIERE Aurélie a été désignée comme secrétaire de séance.

Demande de subvention amendes de police.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet d'aménagement sécuritaire concernant le chemin piéton pour assurer la sécurité des usagers et riverains.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

SOLLICITE l'aide du Conseil Départemental dans le cadre de la répartition des recettes des amendes de police pour l'octroi d'une subvention concernant l'aménagement sécuritaire (chemin piéton) pour assurer la sécurité des usagers et riverains.

Adoption du règlement intérieur.

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal. Ce règlement fixe notamment :

- les conditions d'organisation du débat d'orientations budgétaires ;
- les règles de présentation et d'examen ainsi que la fréquence des questions orales ;
- les conditions de consultation des projets de contrats ou de marchés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter ce règlement intérieur dans les conditions exposées par Monsieur le Maire.



Mairie

Approbation du compte administratif du budget assainissement 2019.

Sous la présidence de M. ROBIN Vincent chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif assainissement 2019 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	22 086,25 €
Recettes	54 273,51 €
Résultat 2019	32 187,26 €

Investissement

Dépenses	19 509,65 €
Recettes	49 550,54 €
Résultat 2019	30 040,89 €

RESULTAT CUMULE : 32 187,26 € + 30 040,89 = 62 228,15 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le compte administratif du budget assainissement 2019.

Approbation du compte administratif du budget CCAS 2019.

Sous la présidence de M. ROBIN Vincent chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif CCAS 2019 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	8 918,37 €
Recettes	8 906,90 €
Résultat 2019	11,47 €

Investissement

Dépenses	0,00 €
Recettes	0,00 €
Résultat 2019	0,00 €

RESULTAT CUMULE : = 11,47 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le compte administratif du budget CCAS 2019.



Mairie

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice du budget CCAS 2019.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		
Résultat de fonctionnement		
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		-11.47 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		163.64 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		152.17 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>		0.00 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>		0.00 €
Besoin de financement F	=D+E	0.00 €
AFFECTATION = C	=G+H	152.17 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F		0.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		152.17 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)		0.00 €

Vote du budget primitif CCAS 2020.

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur ROBIN Vincent, Maire, est appelé à se prononcer sur le BP 2020 qui se résume comme suit :



Mairie

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	13 200,00	13 047,83
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 152,17
-		-	-
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)		13 200,00	13 200,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)		
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif)
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)			
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (4)		13 200,00	13 200,00



Mairie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2020 arrêté comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	13 200.00 €	13 200.00 €
Investissement		
Total	13 200.00 €	13 200.00 €

PRECISE que le budget est voté :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.
- Au niveau du programme pour la section d'investissement.

CHARGE Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Approbation du compte administratif du budget communal 2019.

Sous la présidence de M. ROBIN Vincent chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2019 qui s'établit ainsi :

	<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses		488 860,96 €
Recettes		689 064,88 €
Résultat 2019		200 203,92 €
	<u>Investissement</u>	
Dépenses		119 135,61 €
Recettes		170 554,86 €
Résultat 2019		51 419,25 €

RESULTAT CUMULE : = 200 203,92 € + 51 419,25 € = 251 623,17 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2019.



Mairie

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice du budget Communal 2019.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	200 203.92 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	295 067.76 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	495 271.68 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	-55 570.82 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	-285 790.25 €
Besoin de financement F	=D+E -341 361.07 €
AFFECTATION = C	=G+H 495 271.68 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	341 361.07 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	153 910.61 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

Vote du budget primitif communal 2020.

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur ROBIN Vincent, Maire, est appelé à se prononcer sur le BP 2020 qui se résume comme suit :



Mairie

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	827 035,61	673 125,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 153 910,61
-		-	-
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)		827 035,61	827 035,61

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	285 940,43	627 301,50
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	285 790,25	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 55 570,82	(si solde positif)
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)		627 301,50	627 301,50
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (4)		1 454 337,11	1 454 337,11



Mairie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2020 arrêté comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	827 035.61 €	827 035.61 €
Investissement	627 301.50 €	627 301.50 €
Total	1 454 337.11 €	1 454 337.11 €

PRECISE que le budget est voté :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.
- Au niveau du programme pour la section d'investissement.

CHARGE Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Tarifs cantine et garderie à compter du 1^{er} septembre 2020.

Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal afin d'établir les nouveaux tarifs pour la cantine scolaire et la garderie municipale sur l'année scolaire 2020/2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer les tarifs des repas au restaurant scolaire et de la garderie municipale à compter du 1^{er} septembre 2020 :

	TARIFS 2020/2021
Tarif (Cantine, le repas enfant)	4.20 €
Tarif (Cantine, le repas adulte)	5.30 €
Tarif (Garderie, l'heure)	1.90 €
Tarif (Garderie, la demi-heure)	0.95 €

La secrétaire de mairie, le régisseur de recettes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Questions diverses :

- Bûcheronnage église ;
- Chemin piétons bois de l'âne.

Permis de construire :

Prochaine réunion du Conseil Municipal le Vendredi 10 juillet 2020 à 19 h 30.